Image not found or type unknown

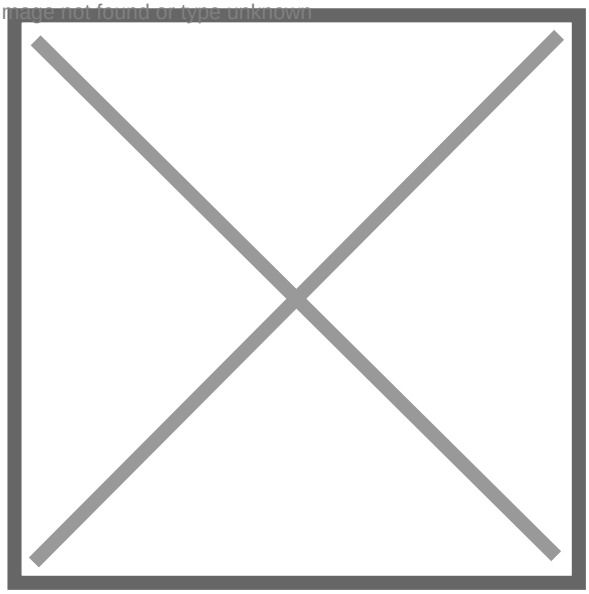

Vente annulée par le vendeur !!!

Par **sofleur75**, le **02/05/2009** à **17:37**

Bonjour,
Bonjour, j'ai signé voici 48 heures un bon de commande pour une voiture, un Toyota HiLux avec 14% de remise chez un concessionnaire de la marque.
J'ai signé un chèque d'accompte de 1500 euros qui figure sur ce bon de commande pour un véhicule livrable à Paris le 29 mai 2009 dernier délai.
Ce matin le vendeur me laisse un message et me dit que la vente doit être annulée car son chef des ventes refuse de valider la commande: motif "vente à perte interdite".
N'est-ce pas une démarche abusive ?
Ne pensez-vous pas que la vente à perte n'est pas opposable au client ?
La Concession est-elle responsable de son vendeur ?
Quelle conduite à tenir conseillez-vous ?
Amis juristes, merci de vos réponses éclairées.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés